

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1012/SG/MT constatant la liste des pays ayant conclu avec la République Française des conventions de réciprocité en matière de sécurité sociale.

n° 69-1012/SG/MT

Ministère  
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication  
23 juin 1969

Numéro JO  
n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro  
10 juillet 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Pour l'application des dispositions de l'article 2 de la délibération n° 32/7°L du 20 mai 1969 portant codification du régime des prestations familiales du Territoire Français des Afars et des Issas, la liste des pays ayant conclu avec la République Française des conventions de réciprocité en matière de sécurité sociale est constatée comme suit : Algérie, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sénégal, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Yougoslavie.